

Rectification Prélèvement à la source (PAS)

ISAPAYE CONNECT 3.00

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
1.1 Explications	4
1.2 Liste de fiches DSN-info concernant les rectifications PAS	4
2. RECTIFIER UNE ERREUR SUR LE TAUX DU PAS	5
2.1 Quand rectifier le taux du PAS ?	5
2.2 Déclarer une seule rectification du taux PAS	5
2.2.1 Les données à utiliser	5
2.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?	5
2.3 Déclarer plusieurs rectifications du taux PAS en même temps	6
2.3.1 Les données à utiliser	6
2.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?	7
2.4 Synthèse des données à utiliser pour rectifier le taux PAS	8
2.5 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications du taux PAS	8
3. RECTIFIER UNE ERREUR SUR LA RÉNUMÉRATION NETTE FISCALE (ASSIETTE DU PAS)	8
3.1 Quand rectifier la Rémunération Nette Fiscale (RNF)	8
3.2 Déclarer une seule rectification de RNF	9
3.2.1 Les données à utiliser	9
3.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?	10
3.3 Déclarer plusieurs rectifications de RNF en même temps	11
3.3.1 La donnée à utiliser	11
3.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?	11
3.4 Synthèse des données à utiliser pour rectifier la RNF du PAS	12
3.5 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications de RNF PAS	13
4. CAS PARTICULIER : DÉCLARER UN CAS D'INDU AVEC RNF DU MOIS COURANT NÉGATIVE	13
4.1 Quand déclarer un cas d'indu avec RNF du mois courant négative ?	13
4.2 Déclarer un cas d'indu	14
4.2.1 Les données à utiliser	14
4.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?	14
4.3 Synthèse des données à utiliser	15
4.4 Les rubriques DSN dédiées au cas d'indu	16
5. RECTIFIER UNE DOUBLE ERREUR : RNF ET LE TAUX DU PAS	16
5.1 Quand rectifier une double erreur : la RNF et Le taux du PAS ?	16
5.2 Synthèse des données à utiliser	16
6. IMPACT SUR LE BULLETIN CLARIFIÉ	17
6.1 Paramétrer l'affichage du bulletin clarifié	17
6.1.1 Apporter une modification d'affichage au niveau des préférences générales	17
6.1.2 Apporter une modification d'affichage au niveau Etablissement	18

6.2	Exemple d'affichage pour 2 rectifications sur le bulletin	18
6.2.1	Choix d'affichage : 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS.....	18
6.2.2	Choix d'affichage : 1 ligne par type de PAS.....	19
6.2.3	Choix d'affichage : 1 ligne de PAS pour la période courante + 1 ligne pour les rectifications	19
7.	QUE FAIT LE LOGICIEL ?	19
7.1	Liste des données disponible en Valeurs Mensuelles	19
7.2	L'onglet Versements/P.A.S. en calcul de bulletin	20
7.3	L'onglet Prélèvement à la source en DSN Mensuelle	20
8.	QUESTIONS/RÉPONSES.....	21
8.1	Message d'erreur en validation du bulletin.....	21
8.1.1	"Rectification du prélèvement à la source : Code'01', le montant doit être égal à l'Assiette multiplié par le taux arrondi à 2 décimales."	21
8.1.2	"Rectification du prélèvement à la source : Code'01', la date de fin doit être strictement inférieure à la date de début du bulletin de salaire courant"	21

1. INTRODUCTION

1.1 Explications

- ✓ Les rectifications du Prélèvement à la Source (PAS) permettent de corriger une erreur faite par le collecteur (l'employeur) sur une période antérieure.
- ✓ Les rectifications d'erreurs de taux ou de Rémunération Nette Fiscale (RNF) du fait du collecteur doivent intervenir dans l'année civile N de survenance de l'erreur et au plus tard le 31/01 de l'année N+1.

Au-delà de cette date la rectification se fera entre l'individu et la DGFIP.

- ✓ **Elles ne doivent en aucun cas être utilisées en cas d'erreur de la DGFIP.**
- ✓ Deux types de régularisations sont possibles :
 - **Erreur de taux** : le taux de PAS appliqué par le collecteur le(s) mois précédent(s) est erroné.
 - **Erreur d'assiette** : la Rémunération Nette Fiscale (RNF) déclarée par le collecteur pour une période précédente est erronée.

- ✓ Un troisième type d'erreur peut être déclaré en **cas d'indu**.

Exemple : un salarié sorti à qui l'employeur a prélevé trop de PAS durant son contrat.



Lors de l'embauche d'un nouveau salarié, un taux neutre est appliqué. Le mois suivant la DGFIP transmet un taux personnalisé. Cette situation est tout à fait normale et ne doit pas faire l'objet d'une rectification de PAS (la situation se règlera entre l'individu et la DGFIP)

Rappel : il est possible de récupérer le taux pour un nouveau salarié grâce au service TOPAze proposé par le portail Net Entreprises.

Fiche DSN 1814 : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1814/kw/rectifications%20pas

1.2 Liste de fiches DSN-info concernant les rectifications PAS

Pour plus d'informations sur les rectifications PAS des fiches existent sur la base de connaissance DSN-info :

<https://dsn-info.custhelp.com/>

Ces fiches sont numérotées et peuvent être retrouvées par ce numéro.

Ci-dessous, quelques fiches concernant les rectifications PAS :

Numéro de Fiche	Liens	Sujets
1814	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1814/kw/rectifications%20pas	Explications rectifications PAS
1342	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1342/kw/1342	Taux erroné < au taux DGFIP
1341	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1341/kw/1341	Taux erroné > au taux DGFIP
1343	http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1343/kw/1343	Plusieurs taux erronés
1821	https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1821/kw/1821	RNF erronée
2006	https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2006/kw/2006	Gestion des indus

Remarque : D'autres fiches existent, cette liste est non exhaustive.

2. RECTIFIER UNE ERREUR SUR LE TAUX DU PAS

2.1 Quand rectifier le taux du PAS ?

Le taux du PAS est à rectifier uniquement si sur un mois précédent le taux déclaré était erroné.

Exemples :

- un CRM DGFIP non remonté ou remontée manuelle d'un CRM trop ancien,
- la saisie d'un taux TOPAze erroné,
- un taux neutre erroné à cause d'un barème mal renseigné...



Lors de l'embauche d'un nouveau salarié, un taux neutre est appliqué. Le mois suivant la DGFIP transmet un taux personnalisé. Cette situation est tout à fait normale et ne doit pas faire l'objet d'une rectification PAS (la situation se règlera entre l'individu et la DGFIP)

Rappel : il est possible de récupérer le taux pour un nouveau salarié grâce au service TOPAze proposé par le portail Net Entreprises.

Exemples de cas de taux de prélèvement à la source erroné sur DSN info:

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1342/kw/1342

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1341/kw/1341

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1343/kw/1343

2.2 Déclarer une seule rectification du taux PAS

2.2.1 Les données à utiliser

Si une seule période doit être rectifiée pour le taux PAS, les données à utiliser sont :

Code	Libellé
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS – 1 RECTIFICATION SUR LE BS
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS – 1 RECTIFICATION SUR LE BS

- ✓ Le montant de l'assiette doit correspondre à celui déclaré le mois de l'erreur.
- ✓ La valeur du taux doit correspondre à l'écart entre le taux de prélèvement à la source qui aurait dû être appliqué et celui réellement appliqué le mois de l'erreur

Exemple :

- Le taux qui aurait dû être appliqué est de 3.50%, le taux réellement appliqué est de 6.00%, saisir -2.5
- Le taux qui aurait dû être appliqué est de 7.50%, le taux réellement appliqué est de 3.50%, saisir 4

2.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : sur la donnée **PAS_REC02B.STD**, saisir le montant de l'assiette déclaré le mois de l'erreur

ÉTAPE 6 : sur la donnée **PAS_REC02T.STD**, saisir l'écart du taux à rectifier

Salariés **Valeurs mensuelles** Bulletin DSN **7**

Salarié MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

4

Filtres

Données ayant une valeur Données ayant un cumul Données sans valeur

Rechercher

Code	Libellé	Saisie
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	1500,00 €
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	5,00 %
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_TX_NB3.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	

5

6

ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 8 : saisir la période concernée

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin **DSN** **7**

MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Versements / P.A.S. Éléments de rémunération Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Éléments de contrôle cotisations

Versements

Rémunération nette fiscale 3048,84 Montant net versé 2527,13

Rémunération nette fiscale potentielle 0,00

Taux de prélèvement à la source 10,50 % Type du taux 13 - Barème mensuel métropole

Montant de prélèvement à la source 320,13 Identifiant du taux

8

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant
02 - Rectification sur taux			1500,00	5,00 %	75,00

ÉTAPE 9 : valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

2.3 Déclarer plusieurs rectifications du taux PAS en même temps

2.3.1 Les données à utiliser

Si plusieurs périodes doivent être rectifiées, la donnée à utiliser est :

Code	Libellé
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS – PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS

- ✓ Saisir sur cette donnée le montant total du PAS à rectifier.
- ✓ Des manipulations supplémentaires seront nécessaires pour détailler les assiettes, les taux et les périodes dans l'onglet **DSN** du bulletin de salaire.

2.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : sur la donnée **PAS_REC02Z.STD**, saisir le montant total du PAS à rectifier

6

4

5

Code	Libellé	Saisie
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	75,00 €
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 7 : dans le tableau « Rectifications prélèvement à la source », cliquer sur le **+**

ÉTAPE 8 : dans la colonne "Code" choisir le code "02-Rectification sur montant soumis au PAS"

ÉTAPE 9 : saisir les périodes, les assiettes, les taux et les montants sur chacune des lignes

6

7

8

9

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant
02 - Rectification sur taux	01/01/2019	31/01/2019	750,00	5,00 %	37,50
02 - Rectification sur taux	01/02/2019	28/02/2019	750,00	5,00 %	37,50

ÉTAPE 10 : valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

2.4 Synthèse des données à utiliser pour rectifier le taux PAS

Les **rectifications** de taux PAS seront réalisées via un bloc de régularisation dédié (*voir le point 2.5*)

Nombre de rectifications à faire	Données à utiliser	Quoi renseigner ?
1 seule rectification	PAS_REC02B.STD	Saisir l'assiette déclarée le mois de l'erreur
	PAS_REC02T.STD	Saisir l'écart entre le taux du PAS déclaré le mois de l'erreur et celui qui aurait dû être déclaré
Plusieurs rectifications	PAS_REC02Z.STD	Saisir le montant total du PAS à régulariser. <i>Le détail devra être précisé dans l'onglet DSN du calcul de bulletin.</i>

2.5 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications du taux PAS

Les erreurs constatées par le collecteur ayant des conséquences sur le montant de PAS appliqué sont à déclarer dans le bloc " Régularisation - S21.G00.56 ".

Rubriques	Libellé	Info à renseigner
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Chaque mois doit figurer
S21.G00.56.002	Type d'erreur	02 - Rectification sur taux
S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	Rémunération nette fiscale du mois de l'erreur de taux
S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	Valeur de l'écart entre le taux qui aurait dû être appliqué et celui réellement appliqué le mois de l'erreur
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Résultat de la rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur multiplié par la régularisation du taux le mois de PAS.

3. RECTIFIER UNE ERREUR SUR LA RÉNUMÉRATION NETTE FISCALE (ASSIETTE DU PAS)

3.1 Quand rectifier la Rémunération Nette Fiscale (RNF)

- ✓ La Rémunération Nette Fiscale (RNF), qui correspond à l'assiette utilisée pour le PAS, peut être rectifiée en cas d'**erreur du collecteur** sur une période antérieure.
- ✓ Attention, seule une erreur liée à un abattement ou à une hausse de la RNF à tort doit être rectifiée.

Des erreurs sur le salaire brut, des oublis de versement d'une prime, des paiements à tort d'éléments de rémunération quels qu'ils soient, ne doivent pas être régularisés par le biais des rectifications PAS.

En effet, la RNF sera régularisée dès lors que le rappel sera fait sur le prochain bulletin.

Exemple de rectification de la RNF autorisée :

Un salarié entre au 01/01/2019. Le contrat choisi est un CDD pour une durée de moins de 2 mois.

Le salarié n'étant pas connu dans l'entreprise, un taux neutre est appliqué sur son bulletin de janvier 2019.



Pour rappel, les CDD de moins de 2 mois bénéficient d'un abattement égal à un demi SMIC sur la RNF en cas de taux neutre.

La RNF de janvier est donc abattue d'un 1/2 SMIC.

Hors le salarié devait être embauché en CDI.

En février, les modifications sont faites dans la fiche salarié.

Dans ce cas, il est nécessaire de rectifier la RNF erronée qui a été abattue à tort en janvier.

Autre exemple : lors de l'intégration des IJSS le mois précédent, les données liées au PAS ont été oubliées.



Pour rappel, lors de la réintégration des IJSS des données de PAS sont à renseigner selon les cas :

IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS



Voir la fiche d'aide n° 5.006 disponible en haut à droite sur .

Le mois suivant les données relatives à l'intégration des IJSS sont renseignées mais ces données n'ayant pas d'impact au niveau du brut les données de rectification devront également être utilisées.



Dans le cas particulier d'une requalification d'un arrêt de travail en AT/MP et si versement d'IJ subrogées, l'assiette saisie sur cette donnée devra être remplacée par 0 dans l'onglet DSN/ Versements/P.A.S., code 01-Rectification sur rémunération nette fiscale.

3.2 Déclarer une seule rectification de RNF

3.2.1 Les données à utiliser

Si une seule période doit être rectifiée, les données à utiliser sont :

Code	Libellé
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL – 1 RECTIFICATION SUR LE BS
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL – 1 RECTIFICATION SUR LE BS

- ✓ Le montant de la rectification de la RNF doit correspondre à la différence entre celle qui a été déclarée et celle qui aurait dû être déclarée (en négatif ou en positif).

Exemple :

- l'assiette qui aurait dû être appliquée est de 2000 euros, l'assiette réellement appliquée est de 2500 euros, saisir -500
 - l'assiette qui aurait dû être appliquée est de 2700 euros, l'assiette réellement appliquée est de 2300 euros, saisir 400
- ✓ Le taux repris doit être celui qui était appliqué le mois ou la RNF était erronée.



Dans le cas particulier d'une requalification d'un arrêt de travail en AT/MP et si versement d'IJ subrogées, l'assiette saisie sur cette donnée devra être remplacée par 0 dans l'onglet DSN/ Versements/P.A.S., code 01-Rectification sur rémunération nette fiscale.

3.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : sur la donnée **PAS_REC01B.STD**, saisir l'assiette à rectifier

ÉTAPE 6 : sur la donnée **PAS_REC01T.STD**, saisir la taux correspondant à la période à rectifier

Salariés **Valeurs mensuelles** Bulletin DSN 7

Salarié MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Filtres
 Données ayant une valeur Données ayant un cumul Données sans valeur

Rechercher

Code	Libellé	Saisie
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCALE - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	500,00 €
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCALE - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	2,50 %
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCALE - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	

ÉTAPE 7 : aller ensuite sur l'onglet **DSN** puis **Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 8 : saisir la date de début et de fin de la période à rectifier

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin **DSN** 7

Salarié MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Versements / P.A.S. Eléments de rémunération Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Eléments de contrôle cotisations

Versements

Rémunération nette fiscale	3048,84	Montant net versé	2589,63
Rémunération nette fiscale potentielle	0,00		
Taux de prélèvement à la source	10,50 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	320,13	Identifiant du taux	

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/01/2019	31/01/2019	500,00	2,50 %	12,50

ÉTAPE 9 : valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

3.3 Déclarer plusieurs rectifications de RNF en même temps

3.3.1 La donnée à utiliser

Si plusieurs périodes doivent être rectifiées, la donnée à utiliser est :

Code	Libellé
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL – PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS

- ✓ Saisir sur cette donnée le montant du PAS et non pas l'assiette du PAS à rectifier.
- ✓ Des manipulations supplémentaires seront nécessaires pour détailler les assiettes, les taux et les périodes dans l'onglet **DSN** du bulletin de salaire.

3.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : sur la donnée **PAS_REC01Z.STD**, saisir le montant total du PAS à rectifier

The screenshot shows the 'Valeurs mensuelles' tab selected. The left sidebar has 'Prélèvement à la source (PAS)' highlighted. The main table lists various codes and their descriptions. The row for 'PAS_REC01Z.STD' is highlighted, and a red circle '5' is next to it. The value '150,00 €' is entered in the 'Saisie' column for this row. Other red circles '3' and '4' are on the 'Valeurs mensuelles' tab and the 'Prélèvement à la source (PAS)' category respectively.

Code	Libellé	Saisie
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	150,00 €
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS – TOPAZE	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS – TOPAZE	

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet **DSN/Versements / P.A.S.**

ÉTAPE 7 : dans le tableau "Rectifications prélèvement à la source", cliquer sur le **+**

ÉTAPE 8 : dans la colonne "Type de rectification" choisir le code "01 - Rectification sur rémunération nette fiscale"

ÉTAPE 9 : saisir les périodes, les assiettes, les taux et les montants sur chacune des lignes

Salariés / Versements mensuelles / Bulletin / DSN

MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Versements / P.A.S. Éléments de rémunération Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Éléments de contrôle cotisations

Versements

Rémunération nette fiscale	3048,84	Montant net versé	2452,13
Rémunération nette fiscale potentielle	0,00		
Taux de prélèvement à la source	10,50 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	320,13	Identifiant du taux	

Rectification de prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/01/2019	31/01/2019	1000,00	10,00 %	100,00
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/02/2019	28/02/2019	500,00	10,00 %	50,00

ÉTAPE 10 : valider le bulletin sans recalculer les informations DSN

3.4 Synthèse des données à utiliser pour rectifier la RNF du PAS

Les rectifications d'assiette fiscale seront réalisées via un bloc de régularisation dédié (*voir le point 3.5*)

Elles doivent appliquer le taux initialement appliqué lors du versement de l'assiette erronée et la différence entre l'assiette qui aurait dû être versée et celle qui a été effectivement versée.

Fiche DSN 1821 : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1821/kw/1821

Nombre de rectifications à faire	Données à utiliser	Quoi renseigner ?
1 seule rectification	PAS_REC01B.STD	Saisir la différence entre le montant d'assiette déclaré et celui qui aurait dû être déclaré
	PAS_REC01T.STD	Saisir le taux du PAS appliqué lors du versement de l'assiette erronée.
Plusieurs rectifications	PAS_REC01Z.STD	Saisir le montant total du PAS à régulariser. <i>Le détail devra être précisé dans l'onglet DSN du calcul de bulletin.</i>

3.5 Les rubriques DSN dédiées aux rectifications de RNF PAS

Les erreurs constatées par le collecteur ayant des conséquences sur le montant de PAS appliqué sont à déclarer dans le bloc "Régularisation - S21.G00.56".

Rubriques	Libellé	Info à renseigner
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Chaque mois doit figurer
S21.G00.56.002	Type d'erreur	01 - Rectification sur rémunération nette fiscale
S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	Ecart entre la rémunération nette fiscale indiquée le mois M et celle qui aurait dû être indiquée
S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Taux qui était à appliquer le mois de l'erreur
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Résultat de la rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur multiplié par la régularisation du taux le mois de PAS.

4. CAS PARTICULIER : DÉCLARER UN CAS D'INDU AVEC RNF DU MOIS COURANT NÉGATIVE

4.1 Quand déclarer un cas d'indu avec RNF du mois courant négative ?

- ✓ Si une partie ou la totalité du montant trop-versé pour la PAS dépasse la rémunération versée sur le mois de rectification alors le montant trop versé le(s) mois précédent(s) fera l'objet d'une rectification PAS.
- ✓ **Le cas d'indu est à déclarer uniquement dans le cadre d'un rappel sur salarié sorti qui aurait trop versé de prélèvement à la source.**
- ✓ Le montant de trop-versé récupéré auprès de l'individu est renseigné dans un bloc " Régularisation de prélèvement à la source - S21.G00.56 " où le " Type d'erreur - S21.G00.56.002 " est renseigné à " **03 - Cas d'indu avec rémunération nette fiscale du mois courant négative** ", et avec application du taux du mois de l'erreur.

Fiche DSN 2006 : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2006/kw/2006

Fiche DSN 1347 : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1347/kw/cas%20d'indu

Fiche DSN 1815 : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1815/kw/indu

4.2 Déclarer un cas d'indu

4.2.1 Les données à utiliser

Les données à utiliser sont :

Code	Libellé
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS

- ✓ Le montant de l'assiette doit correspondre à celui déclaré le mois de l'erreur.
Exemple : l'assiette qui aurait dû être appliquée est de 2000 euros, l'assiette réellement appliquée est de 2500 euros, saisir -500.
- ✓ La valeur du taux doit correspondre à celui réellement appliqué le mois de l'erreur.



Si le rappel salarié sorti fait référence à un contrat de travail clos avant le 01/01/2019 (01/12/2018 si décalage fiscal), le taux doit être saisi à 0.

4.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Rappel : la déclaration d'un cas d'indu ne peut concerner que des salariés sortis qui ont trop versé de PAS durant leur contrat.

Après avoir suivi la fiche d'aide **7.050 Effectuer un rappel sur salarié sorti** disponible en haut à droite sur



, suivre les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Valeurs Mensuelles**

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **Prélèvement à la source (PAS)**

ÉTAPE 5 : sur la donnée **PAS_REC03B.STD**, saisir l'assiette en négatif

ÉTAPE 6 : sur la donnée **PAS_REC03T.STD**, saisir le taux appliquer le mois de l'erreur

7

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salarié MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

4

Prélèvement à la source (PAS)

Filtres

Données ayant une valeur Données ayant un cumul Données sans valeur

Rechercher

Code	Libellé	Saisie
IJ_AT_PAS.STD	IJ ACC. TRAVAIL ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAL_PAS.STD	IJ MALADIE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_MAT_PAS.STD	IJ MATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
IJ_PAT_PAS.STD	IJ PATERNITE ASSUJETTIE AU PAS	
PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE	
PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS	
PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS	
PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS	-500,00 €
PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS	10,00 %
PAS_TX_NBJ.STD	NB JOURS DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
PAS_TX_NBS.STD	NB SEMAINES DE SEUIL POUR CALCUL TAUX NEUTRE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	
TOPAZE_ID.STD	IDENTIFIANT DU TAUX PAS - TOPAZE	
TOPAZE_TX.STD	TAUX PAS - TOPAZE	

5

6

ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 8 : dans le tableau « Rectifications prélèvement à la source », saisir la période concernée

7

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salarié MENSUEL - Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Versements / P.A.S. Éléments de rémunération Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Éléments de contrôle cotisations

Versements

Rémunération nette fiscale	3048,84	Montant net versé	2652,13
Rémunération nette fiscale potentielle	0,00		
Taux de prélèvement à la source	10,50 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	320,13	Identifiant du taux	

8

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant
03 - Cas d'indu avec rémunération nette fiscale du mois courant négative	01/01/2019	31/01/2019	-500,00	10,00 %	-500,00

ÉTAPE 9 : valider le bulletin

4.3 Synthèse des données à utiliser

Les rectifications de taux PAS seront réalisées via un bloc de régularisation dédié (voir le point 4.4).

Données à utiliser	Quoi renseigner ?
PAS_REC03B.STD	Saisir la valeur de l'écart entre l'assiette de prélèvement à la source qui aurait dû être appliquée et celle réellement appliquée le mois de l'erreur, cette assiette doit être négative.
PAS_REC03T.STD	Saisir le taux de prélèvement à la source appliqué le mois de l'erreur.  Si le rappel salarié sorti fait référence à un contrat de travail clos avant le 01/01/2019 (01/12/2018 si décalage fiscal), le taux doit être saisi à 0.

4.4 Les rubriques DSN dédiées au cas d'indu

Rubriques	Libellé	Info à renseigner
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Chaque mois doit figurer
S21.G00.56.002	Type d'erreur	03 - Cas d'indu avec rémunération nette fiscale du mois courant négative
S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	Ecart entre la rémunération nette fiscale indiquée le mois M et celle qui aurait dû être indiquée. Le montant peut être négatif ou nul.
S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Taux qui était à appliquer le mois de l'indu.
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Résultat de la rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur multiplié par la régularisation du taux le mois de PAS.

5. RECTIFIER UNE DOUBLE ERREUR : RNF ET LE TAUX DU PAS

5.1 Quand rectifier une double erreur : la RNF et Le taux du PAS ?

- ✓ Dans certains cas, il est possible que le collecteur ait fait à la fois une erreur sur la rémunération nette fiscale et sur le taux du PAS.
- ✓ Les conditions pour pouvoir rectifier le PAS restent les mêmes.

Voir les points : [2.1 Quand rectifier le taux du PAS ?](#) et [3.1 Quand rectifier la Rémunération Nette Fiscale \(RNF\) ?](#)

Fiche DSN 1345 : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1345/kw/1345

5.2 Synthèse des données à utiliser

Quatre cas de figures possibles :

- 1 seule rectification de RNF et 1 seule rectification de taux
- plusieurs rectifications de RNF et 1 seule rectification de taux
- 1 seule rectification de RNF et plusieurs rectifications de taux
- plusieurs rectifications de RNF et plusieurs rectifications de taux

Rectifications à faire	Données à utiliser pour la RNF	Données à utiliser pour le taux
1 RNF + 1 taux	PAS_REC01B.STD PAS_REC01T.STD	PAS_REC02B.STD PAS_REC02T.STD
Plusieurs RNF + 1 taux	PAS_REC01Z.STD	PAS_REC02B.STD PAS_REC02T.STD
1 RNF + plusieurs taux	PAS_REC01B.STD PAS_REC01T.STD	PAS_REC02Z.STD
Plusieurs RNF + plusieurs taux	PAS_REC01Z.STD	PAS_REC02Z.STD

6. IMPACT SUR LE BULLETIN CLARIFIÉ

6.1 Paramétrer l'affichage du bulletin clarifié

Il existe 3 choix d'affichage possible pour le PAS :

- n°1 : 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS
- n°2 : 1 ligne par type de PAS
- n°3 : 1 ligne de PAS pour la période courante + 1 ligne pour les rectifications.

La donnée permettant de choisir l'affichage est **EDIT_PAS_BSC.STD**.

Elle n'est pas renseignée par défaut. Si aucune valeur n'est renseignée, 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS s'affichera.

Elle est redéfinissable au niveau des préférences générales, et au niveau de l'établissement, et s'applique pour tous les salariés.

6.1.1 Apporter une modification d'affichage au niveau des préférences générales

ÉTAPE 1 : aller en **Options/Préférences/Générales/Générales**

ÉTAPE 2 : aller dans la partie **Editions/Paramètres d'impression**

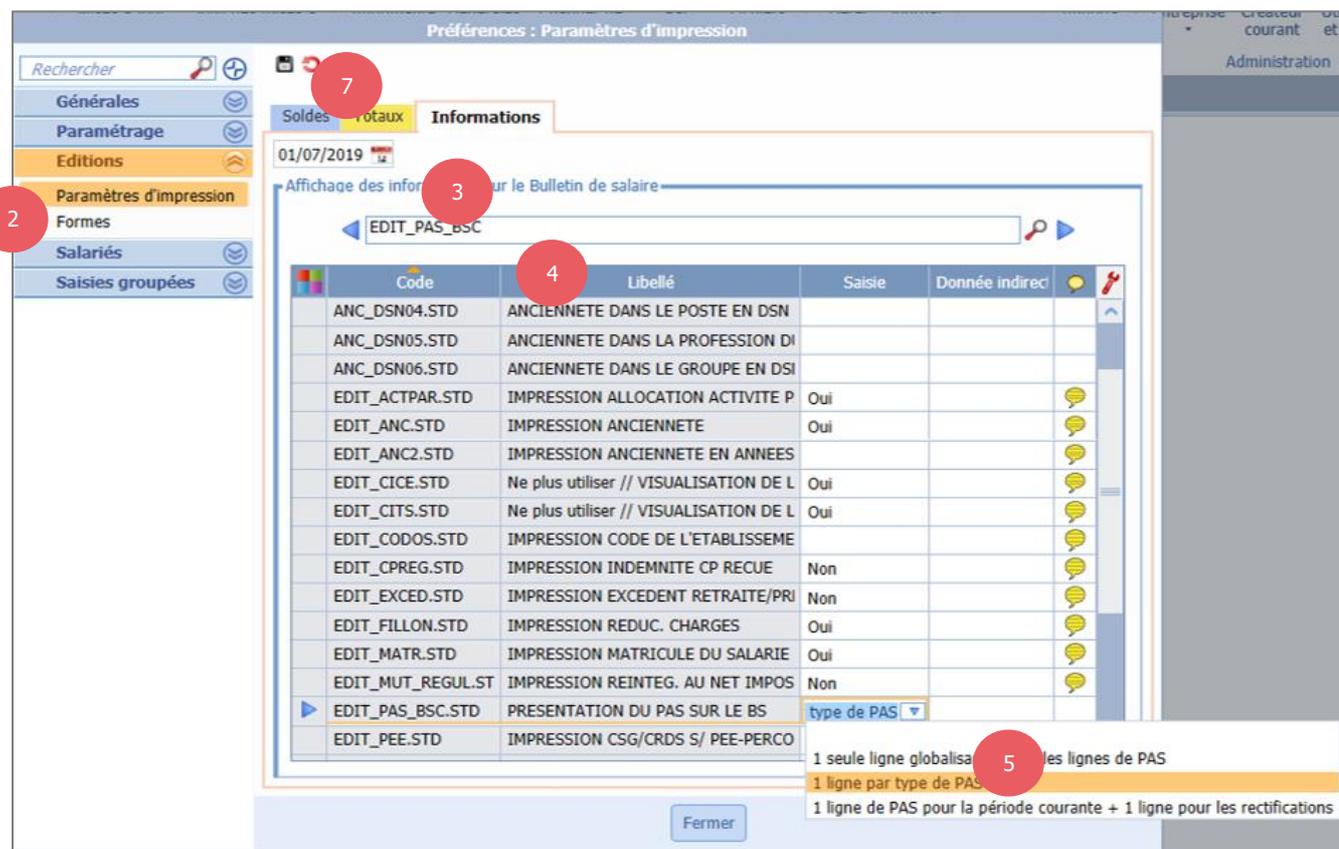
ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet "Informations" puis choisissez votre date d'application

ÉTAPE 4 : rechercher la donnée **EDIT_PAS_BSC.STD**

ÉTAPE 5 : cliquer dans la colonne "Saisie" pour accéder à la flèche bleue

ÉTAPE 6 : choisir dans la liste déroulante l'affichage souhaité

ÉTAPE 7 : enregistrer avec 



Code	Libellé	Saisie	Donnée indirecte
ANC_DSN04.STD	ANCIENNETE DANS LE POSTE EN DSN		
ANC_DSN05.STD	ANCIENNETE DANS LA PROFESSION DI		
ANC_DSN06.STD	ANCIENNETE DANS LE GROUPE EN DSI		
EDIT_ACTPAR.STD	IMPRESSION ALLOCATION ACTIVITE P	Oui	
EDIT_ANC.STD	IMPRESSION ANCIENNETE	Oui	
EDIT_ANC2.STD	IMPRESSION ANCIENNETE EN ANNEES		
EDIT_CICE.STD	Ne plus utiliser // VISUALISATION DE L	Oui	
EDIT_CITS.STD	Ne plus utiliser // VISUALISATION DE L	Oui	
EDIT_CODOS.STD	IMPRESSION CODE DE L'ETABLISSEME		
EDIT_CPREG.STD	IMPRESSION INDEMNITE CP RECUE	Non	
EDIT_EXCED.STD	IMPRESSION EXCEDENT RETRAITE/PRI	Non	
EDIT_FILLON.STD	IMPRESSION REDUC. CHARGES	Oui	
EDIT_MATR.STD	IMPRESSION MATRICULE DU SALARIE	Oui	
EDIT_MUT_REGUL.ST	IMPRESSION REINTEG. AU NET IMPOS	Non	
EDIT_PAS_BSC.STD	PRESENTATION DU PAS SUR LE BS	type de PAS	
EDIT_PEE.STD	IMPRESSION CSG/CRDS S/ PEE-PERCO		



Une modification faite au niveau **Général** impactera tous les dossiers et les salariés du domaine.

6

6.1.2 Apporter une modification d'affichage au niveau Etablissement

ÉTAPE 1 : aller en **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : se positionner sur l'établissement à modifier sur la gauche

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **Préférences/Informations**

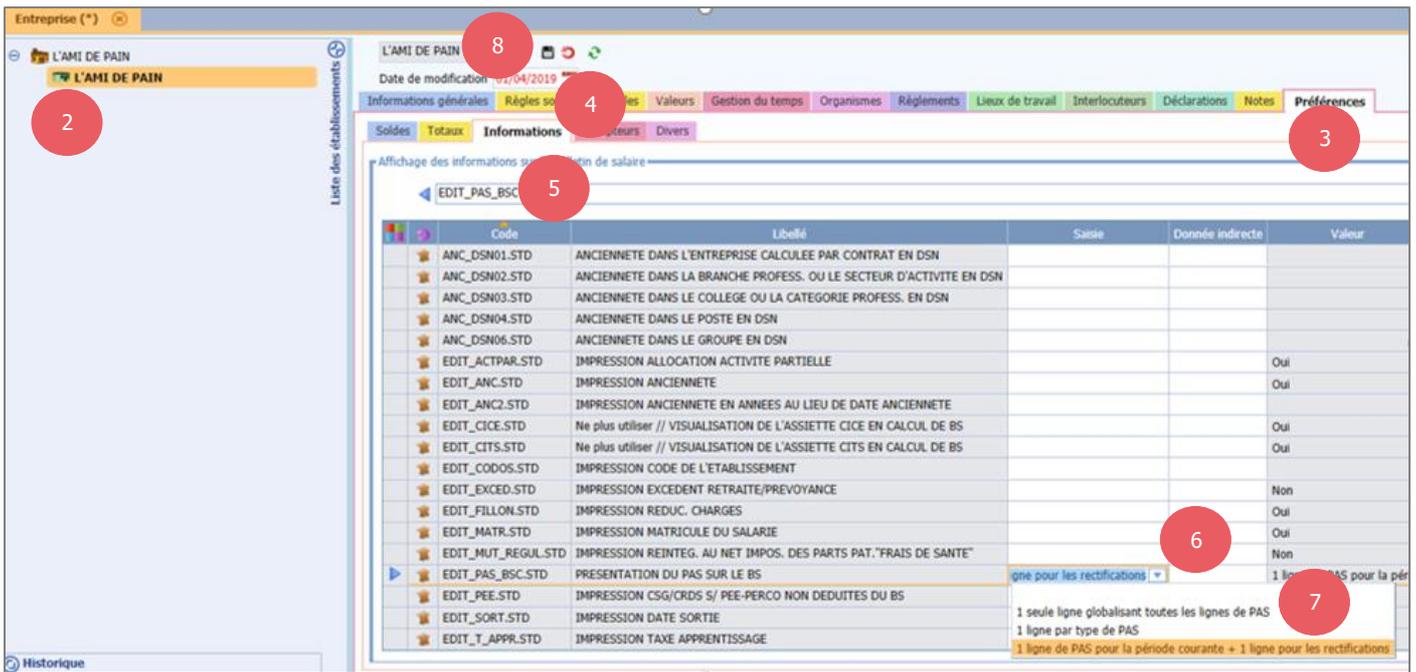
ÉTAPE 4 : choisir la date de consultation

ÉTAPE 5 : rechercher la donnée **EDIT_PAS_BSC.STD**

ÉTAPE 6 : cliquer dans la colonne "Saisie" pour accéder à la flèche bleue

ÉTAPE 7 : choisir dans la liste déroulante l'affichage souhaité

ÉTAPE 8 : enregistrer avec 



Code	Libellé	Saisie	Donnée indirecte	Valeur
ANC_DSN01.STD	ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE CALCULEE PAR CONTRAT EN DSN			
ANC_DSN02.STD	ANCIENNETE DANS LA BRANCHE PROFESS. OU LE SECTEUR D'ACTIVITE EN DSN			
ANC_DSN03.STD	ANCIENNETE DANS LE COLLEGE OU LA CATEGORIE PROFESS. EN DSN			
ANC_DSN04.STD	ANCIENNETE DANS LE POSTE EN DSN			
ANC_DSN06.STD	ANCIENNETE DANS LE GROUPE EN DSN			
EDIT_ACTPAR.STD	IMPRESSION ALLOCATION ACTIVITE PARTIELLE		Oui	
EDIT_ANC.STD	IMPRESSION ANCIENNETE		Oui	
EDIT_ANC2.STD	IMPRESSION ANCIENNETE EN ANNEES AU LIEU DE DATE ANCIENNETE			
EDIT_CICE.STD	Ne plus utiliser // VISUALISATION DE L'ASSIETTE CICE EN CALCUL DE BS		Oui	
EDIT_CITS.STD	Ne plus utiliser // VISUALISATION DE L'ASSIETTE CITS EN CALCUL DE BS		Oui	
EDIT_COD05.STD	IMPRESSION CODE DE L'ETABLISSEMENT			
EDIT_EXCED.STD	IMPRESSION EXCEDENT RETRAITE/PREVOYANCE		Non	
EDIT_FILLON.STD	IMPRESSION REDUC. CHARGES		Oui	
EDIT_MATR.STD	IMPRESSION MATRICULE DU SALARIE		Oui	
EDIT_MUT_REGUL.STD	IMPRESSION REINTEG. AU NET IMPOS. DES PARTS PAT.'FRAIS DE SANTE'		Non	
EDIT_PAS_BSC.STD	PRESENTATION DU PAS SUR LE BS	une pour les rectifications		1 ligne de PAS pour la période
EDIT_PEE.STD	IMPRESSION CSG/CRDS S/ PEE-PERCO NON DEDUITES DU BS			
EDIT_SORT.STD	IMPRESSION DATE SORTIE			
EDIT_T_APPR.STD	IMPRESSION TAXE APPRENTISSAGE			

6.2 Exemple d'affichage pour 2 rectifications sur le bulletin

6.2.1 Choix d'affichage : 1 seule ligne globalisant toutes les lignes de PAS

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 517,47
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				27,66
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 624,42	3,50 %	1 081,85	



Le montant totalise le PAS du mois en cours plus le montant des 2 rectifications.

6.2.2 Choix d'affichage : 1 ligne par type de PAS

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 517,47
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				27,66
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 624,42	3,50 %	56,85	
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Rectification sur net fiscal			1 000,00	
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Rectification sur taux	500,00	5,00 %	25,00	



Chaque ligne de rectification est détaillée sur le bulletin.

6.2.3 Choix d'affichage : 1 ligne de PAS pour la période courante + 1 ligne pour les rectifications

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU			1 517,47
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			27,66
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 624,42	3,50 %	56,85
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Rectification(s)			1 025,00



Une ligne reprend le PAS du mois et une autre totalise toutes les rectifications.

7. QUE FAIT LE LOGICIEL ?

7.1 Liste des données disponible en Valeurs Mensuelles

En **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul** sur l'onglet **Valeurs Mensuelles** dans le thème **12 PRELEV. A LA SOURCE (PAS)**.

Dans quel cas ?	Code de la donnée	Libellé
Erreur d'assiette (RNF)	PAS_REC01B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC01T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC01Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION NET FISCAL - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS
Erreur de taux	PAS_REC02B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC02T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - 1 RECTIFICATION SUR LE BS
	PAS_REC02Z.STD	MONTANT PAS SUR RECTIFICATION TAUX PAS - PLUSIEURS RECTIFICATIONS SUR LE BS
Cas d'indu	PAS_REC03B.STD	ASSIETTE PAS SUR RECTIFICATION INDUS
	PAS_REC03T.STD	TAUX PAS SUR RECTIFICATION INDUS
Ajustement RNF*	PAS_REC_NF.STD	AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION NETTE FISCALE

*RNF : Rémunération Nette Fiscale.

7.2 L'onglet Versements/P.A.S. en calcul de bulletin

Cet onglet permet de consulter les informations concernant le PAS sur ce bulletin, et de détailler les rectifications à effectuer : période de rattachement, assiette, taux et montant.

Il est accessible en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul** sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.** une fois les données renseignées en **Valeurs Mensuelles**.

Aperçu :

Calcul du bulletin (*)

Salariés Valeurs mensuelles Bulletin DSN

Salarié MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRISTD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Versements / P.A.S. Éléments de rémunération Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Éléments de contrôle cotisations

Versements

Rémunération nette fiscale	3048,84	Montant net versé	2502,13
Rémunération nette fiscale potentielle	0,00		
Taux de prélèvement à la source	10,50 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	320,13	Identifiant du taux	

Rectifications prélèvement à la source

7.3 L'onglet Prélèvement à la source en DSN Mensuelle

Le paiement calculé en DSN mensuelle inclus le PAS de la période courante, ainsi que l'ensemble des rectifications.

Pour vérifier :

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/Déclaratif/DSN Mensuelles**

ÉTAPE 2 : sélectionner le mois d'exigibilité puis accéder aux déclarations

ÉTAPE 3 : sélectionner l'entreprise souhaitée puis cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : fermer le rapport de vérification puis cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : sélectionner l'établissement puis aller sur l'onglet **Prélèvement à la source**

Modification de la DSN mensuelle

DSN mensuelle pour la période d'emploi d'avril 2019

EXPLOITATION AGRICOLE

Effectif Prélèvement à la source Changements de destinataire des adhésions Prévoyance

Montant	420,00
Dont prélèvement à la source du mois	320,00
Dont rectifications effectuées sur le mois	100,00
Régularisation	
Montant total du paiement à effectuer	420,00

Description du paiement

Mode de paiement	Compte bancaire	Montant	Déclaré en DSN
05 - prélèvement SEPA	EXPLOITATION AGRICOLE	420,00	<input checked="" type="checkbox"/>

8. QUESTIONS/RÉPONSES

8.1 Message d'erreur en validation du bulletin

8.1.1 "Rectification du prélèvement à la source : Code'01', le montant doit être égal à l'Assiette multiplié par le taux arrondi à 2 décimales."

ÉTAPE 1 : aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 2 : vérifier les colonnes "Assiette", "Taux" et "Montant" saisis pour chaque ligne de rectification.



Assiette x taux doit être égal au montant.

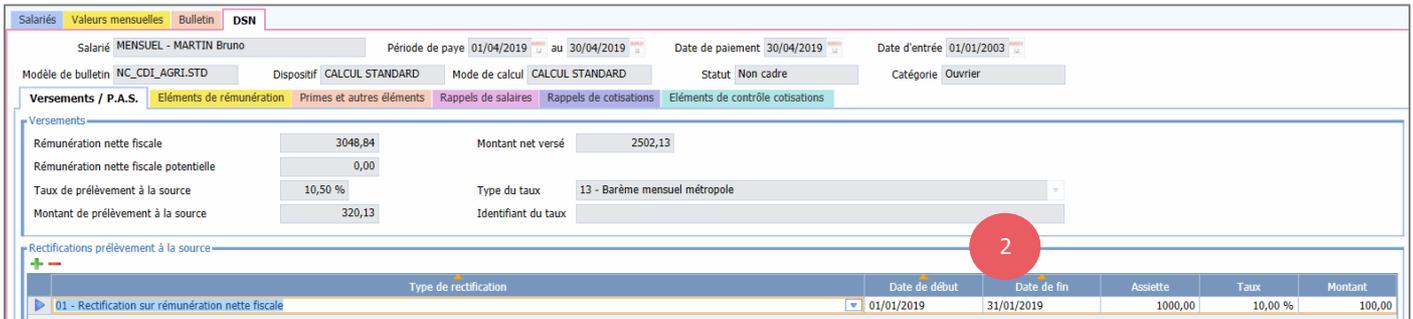
8.1.2 "Rectification du prélèvement à la source : Code'01', la date de fin doit être strictement inférieure à la date de début du bulletin de salaire courant"

Une rectification doit être rattachée à une période antérieure à la période courante.

ÉTAPE 1 : aller sur l'onglet **DSN/Versements/P.A.S.**

ÉTAPE 2 : modifier la période saisie

ÉTAPE 3 : valider le bulletin



Salariés Valeurs mensuelles Bulletin **DSN**

Salarié MENSUEL - MARTIN Bruno Période de paye 01/04/2019 au 30/04/2019 Date de paiement 30/04/2019 Date d'entrée 01/01/2003

Modèle de bulletin NC_CDI_AGRI.STD Dispositif CALCUL STANDARD Mode de calcul CALCUL STANDARD Statut Non cadre Catégorie Ouvrier

Versements / P.A.S. Éléments de rémunération Primes et autres éléments Rappels de salaires Rappels de cotisations Éléments de contrôle cotisations

Versements

Rémunération nette fiscale	3048,84	Montant net versé	2502,13
Rémunération nette fiscale potentielle	0,00		
Taux de prélèvement à la source	10,50 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	320,13	Identifiant du taux	

Rectifications prélèvement à la source

Type de rectification	Date de début	Date de fin	Assiette	Taux	Montant
01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	01/01/2019	31/01/2019	1000,00	10,00 %	100,00

Cette documentation correspond à la version 3.00. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.